



Envoyé en préfecture le 07/04/2026

Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le 7/4/26

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_25-DE



COMMUNE DE PINS-JUSTARET

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget primitif
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation
- V. Le Budget Annexe Energies renouvelables

I. Le cadre général du budget primitif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (30 avril en année d'élection), et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, Ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2026 sera voté le 02 avril 2026 par le conseil municipal. Il pourra être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 21 janvier 2026 et a été établi avec la volonté de :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- Contenir l'évolution de la dette dans les ratios prudentiels tout en assurant un programme d'investissement conforme aux engagements ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts et le coût de fonctionnement de la structure jeunesse de la commune.

La masse salariale représente 1 547 040 € soit 43.40 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses totales de fonctionnement 2026 représentent 5 517 146.88 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (Cimetière, régies...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les principales recettes pour une commune sont :

- ❖ Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population Chapitre 70 (41 300.00 €)
- ❖ Les impôts locaux Chapitre 731 (2 638 467 €)
- ❖ Les impôts et taxes Chapitre 73 hors 731 (230 000 €)
- ❖ Les dotations versées par l'Etat et les participations chapitre 74 (732 000 €)
- ❖ Les autres produits de gestion Chapitre 75 (307 500 €)

Les recettes totales de fonctionnement 2026 représentent 5 517 146.88 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	504 759.88
011 - Charges à caractère général	1 290 000.00	70 - Produits des services	41 300.00
		731 - Fiscalité locale	2 638 467.00
012 - Charges de personnel	1 547 040.00	73 - Impôts et taxes	230 000.00
		74 - Dotations	572 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	428 600.00	74 Participations	160 000.00
66 - Charges financières	105 254.73	75 - Autres produits de gestion courante	307 500.00
67 - Charges spécifiques	500.00	76 - Produits financiers	20.00
6815 - Provision	2 000.00	77 - Produits spécifiques	100.00
014 - Atténuation de produit	191 000.00	013 - Atténuation de charges	50 000.00
Total dépenses réelles	3 564 394.73	Total recettes réelles	4 504 146.88
042 - Opérations d'ordre de section à sections	1 417 000.00	042 - Opérations d'ordre de section à sections	1 013 000.00
023 - Virement à la section d'investissement	535 752.15		
Total général	5 517 146.88 €	Total général	5 517 146.88 €

c) La fiscalité

La commune a retenu comme hypothèse la stabilité des taux d'imposition pour 2026.

Les taux des impôts locaux pour 2026 seront donc les suivants :

Taxe d'habitation 18.79 %

Taxe foncière sur le bâti : 41.79 %

Taxe foncière sur le non bâti : 107.51%

Le taux de revalorisation forfaitaire des bases fiscales est fixé par l'Etat à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts et se monte cette année à 0.8 % pour le Foncier Bâti (TFB) et le Foncier non Bâti (TFNB) et les bases restantes de Taxe d'Habitation (TH).

Les bases fiscales sont donc prévues en hausse de 39 854 € pour le Foncier Bâti et de 85 € pour le Foncier Non Bâti (mais sur une base extrêmement étroite) et 466 € pour la Taxe d'habitation et cela dans l'attente de la notification des bases qui pourrait nous permettre de constater, en plus, une évolution physique de celles-ci.

Depuis 2021, en contrepartie de la réforme de la TH, la Commune perçoit :

- La part de TFB antérieurement fixée par le Département,
- Les anciennes allocations compensatrices de TFNB.

Comme ces recettes ne couvrent pas l'ancien produit (cas de sous compensation), la Commune perçoit donc également une allocation compensatrice estimée à 426 967 €.

Le produit de la fiscalité locale incluant l'indemnité différentielle de disparition de la Taxe d'Habitation devrait s'élever à 2 547 967 €.

d) Les dotations de l'Etat

Il est prévu que les dotations de l'Etat s'élèveront à 570 000 € en baisse importante par rapport à 2025. La Commune n'ayant pas prévu d'être à nouveau éligible à la fraction cible de la DSR comme en 2025.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen/long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- ❖ En dépenses :
Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- ❖ En recettes :
Deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement).



b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (y compris RAR)

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
001 – Solde d'investissement reporté	673 102.34	001 – Solde d'investissement reporté	0.00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	535 752.15
16 – Emprunts et dettes assimilées	233 143.67	10 – Article 10222 – FCTVA	175 000.00
20 – Immobilisations incorporelles	152 473.00	10 - Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	460 011.96
204 – Subvention d'équipement versées	835 000.00	10 – Article 10226 – Taxes aménagement	100 000.00
21 – Immobilisations corporelles	563 920.30	13 – Subventions d'investissement reçues	666 647.68
23 – Immobilisations en cours	207 632.00	16 – Emprunt et dettes assimilées	351 551.84
27 – Autres immos financières	30 000.00	024 - Produit de cession	2 307.68
040 – Opérations d'ordre de section à section	1 013 000.00	040 – Opérations d'ordre de section à section	1 417 000.00
041 – Opérations patrimoniales	5 000.00	041 – Opération patrimoniales	5 000.00
Total général	3 713 271.31 €	Total général	3 713 271.31

c) Les principaux projets de l'année 2026 seront les suivants :

En matière d'investissement, l'année 2026, dernière année du mandat et première année du suivant sera marquée par :

- ❖ la fin des études et le début des travaux d'extension et de réaménagement du restaurant scolaire (**200 000 €** d'études et de travaux)
- ❖ Les études de maîtrise d'œuvre et autres pour la Halle de la place René Loubet (**50 000 €**)
- ❖ L'Attribution de Compensation d'Investissement pour porter le financement des projets voiries suivants (**810 000 €**) :
 - Le cheminement piétons cycles du Haumont Avenue de Toulouse
 - La première partie du réaménagement de la place René Loubet
 - La première partie du cheminement piétons cycles du chemin de la Croisette
 - Des études sur des projets de voirie
 - Diverses interventions de sécurité

- Des travaux d'entretien
- ❖ La sécurisation du parc : Portails et clôtures **(41 300 €)**
- ❖ L'aménagement des accès aux parcelles De Boyer au Sabla **(24 500 €)**
- ❖ Le traitement des murs et briques de la mairie et du pigeonnier **(82 000 €)**
- ❖ L'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques Espaces verts **(25 000€)**
- ❖ La poursuite du programme de renaturation de la Commune avec les plantations d'arbres et d'arbustes **(20 000 €)**
- ❖ Le retraitement de la construction du puit du parc **(5 800 €)**
- ❖ Des acquisitions de mobilier urbain **(5 000 €)**
- ❖ Diverses acquisitions foncières **(3 000 €)**

Le budget prévoit aussi les crédits pour les opérations en cours et l'entretien et maintenance du patrimoine. Il sera aussi prévu la poursuite de l'équipement des services techniques, du mobilier et des matériels informatiques pour la Commune et les écoles.

d) *Les subventions d'investissements attendues (RAR compris) :*

Les subventions attendues en 2026 sont :

❖ De l'Etat :

Fonds Vert pour le Parc de la Mairie :	93 632.00 €
Travaux de Géothermie ALAE (ADEME) :	6 000.00 €
Vidéoprotection (DETR) :	34 600.00 €
Total :	134 232.00 €

❖ Du Département de Haute-Garonne :

Solde ALAE :	93 297.25 €
Parc :	185 458.64 €
Clôture maternelle :	21 387,58 €
Passerelle giratoire :	6 824,80 €
Cuves pluvial :	2 823.16 €
Tondeuse :	10 450.33 €

Mobilier urbain :	1 881.60 €
Salle de danse :	5 273.52 €
Insonorisation des portes :	1 888.80 €
Projets 2026 :	50 000.00 €
Total :	379 285.68 €

❖ De la Commune de Villate :

Participations pour travaux ALAE :	24 609.23 €
Parking des ALAE Acompte	15 798.96 €
Total :	40 408.19 €

❖ De la Région :

Parc	69 807.00 €
Travaux Géothermie ALAE :	32 523.00 €
Etude de faisabilité Vignolles	5 400.00 €
Total :	107 730.00 €

❖ De l'Etablissement Public Foncier Occitanie :

Etude de faisabilité Vignolles	5 400.00 €
--------------------------------	------------

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Etat de la dette

Au 01/01/2026, le capital restant dû était de 3 054 305.53 €.

En 2026 :

- Aucun emprunt n'arrive à échéance avant 2031.
- La totalité de l'encours actuel est constituée d'emprunts classiques à taux fixes.
- Le service courant de la dette représentera une l'annuité de 331 281.12 € dont :
 - 227 143.67 € de capital
 - 104 137.45 € d'intérêts
- Il est proposé d'inscrire sur ce budget primitif le recours à un nouvel emprunt de 350 000.00 € afin de financer la restauration scolaire.

Le capital restant dû au 31/12/2026 serait donc normalement de 3 177 161.86 € (majoritairement sur de la dette de l'ancien mandat notamment le complexe sportif du Lycée fin du prêt en 2039) soit 713 € par habitant (population INSEE de 4453 au 1/01/26).

b) Recettes et dépenses de fonctionnement et investissement :

	DEPENSES (en €)	RECETTES (en €)
Fonctionnement	5 517.146.88	5 012 387.00
Report 2025		504 759.88
Total de la section de fonctionnement	5 517.146.88	5 517.146.88
Investissement	3 349 714.01	3 136.623.63
Restes à Réaliser	363 557.30	576 647.68
Total de la section d'investissement	3 713 271.31	3 713 271.31
TOTAL GENERAL	9 230 418.19	9 230 418.19 €

c) Principaux ratios

Ratios	Valeur de la Commune (en €)	Valeur de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / population	800.45	ND
Recettes réelles de fonctionnement / population	898.13	ND
Dépenses d'équipement brut / population	207.51	ND
Encours de la dette / population	685.90	ND
DGF / population	128.00	ND
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	43.40 %	ND
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	94.95%	ND
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23.10 %	ND
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	76.37 %	ND
Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	10.88 %	ND

Fait à Pins-Justaret le 05 mars 2026

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

